

## APPEL À COMMUNICATIONS SPÉCIFIQUE DE L'ATELIER

### « FINANCE PRIVÉE, FINANCES PUBLIQUES »

#### **1. ORGANISATION GÉNÉRALE**

Comme exposé dans la présentation générale du colloque (*voir les informations détaillées sur le site [Recherche & Régulation](#)*), les organisateurs ont particulièrement souhaité soutenir des dynamiques de recherche collective sur des enjeux économiques émergents ou critiques, questionnant en retour les pratiques et les outils du chercheur en économie. Dans ce but, le comité scientifique a sélectionné une vingtaine de propositions d'ateliers – dont celui-ci.

Cet appel spécifique permet donc de soumettre une proposition de communication dans le cadre de cet atelier (*sinon, voir sur notre site pour soumettre une proposition en varia ou pour un autre atelier*).

Les propositions de communication seront examinées par les responsables d'atelier et par le comité scientifique selon le calendrier ci-dessous. Elles devront parvenir aux responsables d'atelier selon les modalités suivantes :

#### **CALENDRIER ET CONTRAINTES FORMELLES.**

ÉCHÉANCE	DATE LIMITE
<b>Propositions de communication</b> <i>500 mots environ +10 références bibliographiques maximum (langues de travail : français, anglais)</i>	<b>1<sup>er</sup> novembre 2014.</b> <i>Réponse du comité scientifique : 15 décembre 2014.</i>
<b>Communications dans leur format définitif</b> (ateliers varia et spéciaux). <i>- 8 000 mots maximum environ, sauf cas particulier. - communications « état des savoirs » : 2 500 mots + 15 références bibliographiques maximum.</i>	<b>30 avril 2015</b>
<b>Colloque : 10-12 juin 2015 (Paris)</b>	

**NATURE DES CONTRIBUTIONS.** La nature des contributions que l'on peut proposer est libre, mais doit afficher un positionnement clair, d'ordre épistémologique ou théorique, conceptuel ou empirique, de type survey ou programmatique.

Seront aussi recevables des propositions de communication du type « état des savoirs » sur un domaine spécifique – méthode ou terrain.<sup>1</sup>

*Par ailleurs, des communications pourront être sélectionnées pour différents débouchés éditoriaux (revues à comité de lecture, ouvrages, actes) que les organisateurs préciseront avant le colloque.*

#### **2. RESPONSABLE DE L'ATELIER**

- Benjamin LEMOINE (université Paris-Dauphine, IRISSO)

#### **3. ORIENTATIONS SCIENTIFIQUES DE L'ATELIER**

Parler de « finances publiques » en opposition à la « finance privée » fait-il encore sens ? Que l'on pense à l'alignement des intérêts et des représentations professionnelles entre banques commerciales et hauts fonctionnaires du Trésor pour vendre au meilleur prix la dette, à la colonisation des bureaucraties publiques par des règles de gestion, des techniques comptables et des modes d'évaluation propres à l'univers financier privé et marchand (tarification à l'activité dans les hôpitaux, autonomie des universités), à la privatisation de la commande et de la dépense publique qui opère via les partenariats publics-privés, ou encore à l'homologie des carrières et des profils d'expertise entre serviteurs du public et serviteurs du privé ... Tout semble concourir à l'érosion, voire à l'effacement d'une telle frontière entre finances publiques et finances privées. En prenant pour objet la façon dont cette

<sup>1</sup> Attention, pour ce type de communication « état des savoirs », la communication finale devra respecter certaines contraintes formelles (*v. tableau supra*).

dualité est localement produite, cet atelier propose d'analyser les intrisations entre pouvoirs, États et finance ; ainsi que les processus d'hybridation entre finances publiques et finance privé comme les luttes pour la « conservation » d'une spécificité publique et le maintien d'une différenciation entre ces univers de pratiques et de représentations. Le pari est d'aborder ces questions en déployant des enquêtes empiriques se situant à la croisée de la science politique, de la sociologie économique, des *sciences studies*, et de l'étude politique des marchés financiers.

**POLITIQUES DES CAUSES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES :  
LA FABRIQUE PUBLIQUE ET PRIVÉE DES DIAGNOSTICS ET RÉGLEMENTATIONS**

Les contributions proposeront des analyses de la façon dont les organisations publiques (ministère des Finances, cellules de prévision d'institutions internationales ou d'organisations internationales, centre de recherche) et privées (banques, agences de notation, *think tank*, instituts de prévision) participent à l'élaboration disputée d'un diagnostic « macro » des situations de crise économique, financière, sociale et politique. Il s'agit de saisir comment des causalités mais aussi un ordre de solutions légitimes pour les politiques économiques se stabilisent dans différentes arènes gouvernementales : le glissement de causalité entre un cadrage de la crise des *subprimes* en termes de responsabilité des établissements bancaires et de défaut de réglementation à la mise en cause des États avec le cadrage propre à la crise des dettes souveraines offre une illustration de ces enjeux. Les contributions pourront étudier, par exemple, les différentes étapes « consultatives » de la fabrique d'un texte de loi national ou international visant à réguler les pratiques bancaires ou d'investissement légitime (loi Moscovici-Berger pour la France, passage du « livre vert » au texte de loi européen MiFID relatif aux marchés financiers, ou encore le projet d'union bancaire). Les études montreront comment des groupes d'intérêts variés (Finance Watch, la fédération bancaire française, etc.) parviennent ou ne parviennent pas à faire entendre leur plaidoyer et « cause » politique auprès des gouvernants et des représentants institutionnels. Prendre pour objet cette lutte entre acteurs et organisations pour définir les « responsabilités » et les « causalités » des différents épisodes de crise permet de saisir comment les différences sont faites entre ce qui relève du « normal » et ce qui relève du « pathologique », entre la routine, qui fonctionne en régime, et l'anomalie marginale, la déviance identifiable et « traitable », qui appelle une réponse des pouvoirs publics sans remettre en cause le système dans son ensemble. Le procès de Jérôme Kerviel constitue une bonne illustration des tensions entre la personnalisation du délit et de la faute d'un côté, et l'identification de dysfonctionnements collectifs passivement consentis par les banques (la Société générale dans ce cas, mais d'une façon plus générale les opérations bancaires) et d'un manque de régulation de l'autre. De même il s'agit, en interaction entre pouvoirs publics et les acteurs de marché, d'ouvrir des enquêtes sur la façon dont est cadré ce qu'est le « bon investissement financier », « prudent », productif et utile pour l'économie et la société. À travers les opérations de fixation des causalités, se joue la co-construction et le maintien, par des acteurs publics et privés, de l'ordre économique et financier. Il s'agit d'enquêter sur la façon dont les instruments de financement, de mesure et d'enregistrement comptables transforment les « identités » et pratiques respectives des structures publiques et privées : de la gestion « autonome » des universités à l'introduction d'une comptabilité financière et analytique au sein de l'État, en passant par la colonisation des services publics (de la santé, de la sécurité, etc.) par les politiques du chiffre et de rentabilité. Une façon de saisir comment les nouvelles techniques de « valorisation » des finances publiques recomposent ce qu'est l'intérêt général et affaiblissent l'idiosyncrasie des « valeurs » du service public ; ou comment l'État, de chose « mesurante » et planificatrice de l'économie, est devenu une chose passive et « mesurée » par des acteurs extérieurs, financiers ou privés.

**LA FINANCE MISE « EN PROCÈS » : RESTRUCTURATIONS DE DETTES ET  
CONTESTATIONS JURIDIQUES ET POLITIQUES DE L'ORDRE FINANCIER**

Les contributions étudieront la façon dont finances privées et finances publiques interagissent au cours de « procès » et d'épreuves juridiques de toutes sortes. Il s'agira, par exemple, d'analyser les arènes diplomatiques très particulières (mobilisant

organisations internationales, États et associations de créanciers privés) et où se négocient les restructurations de dettes publiques – et où la solidité des contrats juridiques d'emprunt souverains est mise à l'épreuve en temps de crise – mais aussi à de s'intéresser à des séquences au cours desquelles la finance est contestée juridiquement. On pense à l'étude de procès attentés à des banques, des agences de notation, ou plus généralement « à la finance » par des États (face aux agences de rating par exemple), des collectivités locales (qui auraient souscrits à des emprunts « toxiques » sans le savoir), ou encore à l'analyse de mobilisations collectives plus classiques (mouvements sociaux, mobilisations de rue comme *Occupy Wall Street* ou « les indignés », ou encore mobilisations d'économistes hétérodoxes comme « les économistes atterrés »). Il s'agit de décrire quelles possibilités de contestation se dégagent et quelles réaffirmations, en acte, de la nécessité d'une frontière entre ces deux sphères se fait connaître publiquement. L'enjeu est de comprendre, à travers ces descriptions, comment la démocratie et les modes d'incarnation du politique ne se laissent pas entièrement enfermé(e)s dans les formats préétablis de la décision (sous le mode de la « pédagogie économique ») véhiculés par les dispositifs de l'ordre économique marchand et financier.

## POUR SOUMETTRE VOTRE PROPOSITION

Les propositions de communication sont à envoyer aux responsables de l'atelier ([benjamin.lemoine@dauphine.fr](mailto:benjamin.lemoine@dauphine.fr)) avec copie aux organisateurs ([rr2015@upmf-grenoble.fr](mailto:rr2015@upmf-grenoble.fr)).

## GUIDE DE PRÉSENTATION

### 1. PROPOSITION DE COMMUNICATION

Pour être étudiée, une proposition de communication devra être présentée dans un document au format traitement de texte présentant les informations suivantes :

**Première page** : titre de la communication + statut et coordonnées professionnelles de l'auteur (en cas d'auteurs multiples : mettre en premier et en gras le correspondant).

**Deuxième page** : résumé en français et en anglais (10 lignes maximum et 5 mots-clés)

**Troisième et quatrième page** :

— une synthèse présentant le plan détaillé prévu et permettant de répondre aux questions suivantes (électionner selon la nature de la communication) : Quelle est la question de départ posée ? Quelle idée-force ou quelle thèse est défendue ? Quelle problématique est mobilisée (et les éléments théoriques ou conceptuels sur lesquels elle s'appuie) ? Quel état de l'art ? Quelle méthodologie est suivie (dans le cas d'une communication s'appuyant sur une enquête) ? **500 mots maximum**.

— bibliographie indiquant les références fondamentales qui guideront l'auteur (**10 références maximum**)

*Les intentions de communications seront évaluées selon la procédure habituelle dite « en double aveugle » par le comité scientifique.*

### 2. TEXTE FINAL DE LA COMMUNICATION ACCEPTÉE

Le texte définitif devra être envoyé selon le calendrier indiqué *supra*, dans un fichier numérique au format traitement de texte (Arial corps 10, interlignage continu ; marges 2,5 cm).

**Première page** : titre de la communication + statut et coordonnées professionnelles de l'auteur (en cas d'auteurs multiples : mettre en premier et en gras le correspondant).

**Deuxième page** : résumé en français et en anglais (10 lignes maximum et 5 mots-clés)

**Texte (8 000 mots maximum)** .

*Les communications présentées pourront ensuite faire l'objet d'une évaluation, après le colloque, en vue de la publication dans une revue à comité de lecture ou un ouvrage collectif.*